



21 octobre
2020

#location



MIRAMAS CHOISIE COMME POINT DE RETRAIT DU DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN LEVÉLO+

La gare de Miramas, qui selon les estimations de la SNCF en 2018 comptait une fréquentation annuelle de 617 900 voyageurs, a été choisie par la Métropole Aix-Marseille pour installer le nouveau dispositif levélo+, service de location longue durée de vélos électriques.

Ce nouveau dispositif s'inscrit parfaitement dans la logique de l'Agenda 21 de la ville, labellisée en 2015, du pacte pour la transition et de l'agenda de la mobilité Métropolitaine. Des engagements pour un modèle d'écologie urbaine, des infrastructures qui facilitent les déplacements, notamment par la création de cheminements de pistes cyclables et piétons.

À l'heure où la ville continue d'inclure les modes de déplacements doux dans ses grands projets (promenade Aubanel, réfection du boulevard d'Olympie, Couvent, Saint-Suspi, Molières...), elle assoit sa volonté d'agir pour une mobilité responsable.

Pour retirer ou rendre votre vélo en location, rendez-vous à l'espace Beley (gare de Miramas), de 12h à 19h, les :

- Mardis 1er 15 et 29 décembre

COMMENT ÇA MARCHE ?

 <https://www.youtube.com/watch?v=aK1XujBnytk&feature=youtu.be>

- Je m'inscris en ligne et prends rendez-vous sur www.lepilote.com/fr/trafic-transport-en-commun
- Je récupère le vélo qui me convient, choisi en ligne, sur les créneaux pré-cités pour Miramas ou dans l'une des 9 boutiques mobiles installées près des gares routières des autres villes participantes (Pertuis, Salon-de-Provence,

Miramas, Istres, Martigues, Marseille, La Ciotat, Aubagne, Vitrolles et Aix-en-Provence). Ces camions itinérants parcourent les routes pour distribuer, reprendre les vélos et donner des conseils.

- Je m'engage pour douze mois au tarif mensuel de 39 € (coût préférentiel à 20€ pour les boursiers scolaires et bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ou à 24 € pour les détenteurs d'un abonnement pass intégral ou d'un pass Métropole).
- Pour 4€ supplémentaires par mois, les familles pourront bénéficier d'un porte-bébé ou d'un porte-enfant. Autre avantage : les abonnements sont éligibles à la prise en charge employeur à hauteur de 50 % (se renseigner auprès de votre employeur pour voir s'il souscrit à ce dispositif).

Chaque résidant du territoire, dès 16 ans, aura le choix : du modèle classique au modèle pliant en passant par le familial.

Adopté par de plus en plus de Métropolitains, le vélo à assistance électrique (VAE) est le mode idéal pour se déplacer sur de courts trajets. Avec une vitesse moyenne de 19 km/h, il permet de parcourir de 6 à 7 km en 20 minutes.

Selon une enquête de l'Agam, réalisée sur le territoire métropolitain, la pratique du vélo électrique a fortement augmenté en un an. À Marseille, notamment, elle est en hausse de 30 % entre juin 2019 et juin 2020.

Le but de ce dispositif est de permettre aux habitants de découvrir le vélo électrique pour ensuite acquérir leur propre appareil. Et ainsi de changer de braquet.

